

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FOUR, Mme MAZAUD, M. FERARD

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

OBJET : DELIBERATION N°2024/039 – REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 7 AGENTS – RENTREE 2024 – SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS

Considérant le vote de la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 (délibération 2024/038) et la suppression des TAP, ces modifications engendrent une nouvelle organisation du temps de travail pour les agents travaillant dans les écoles maternelle et élémentaire.

Vu les 2 réunions plénière d'équipe, les mercredis à 15 heures les 29 mai et 12 juin 2024, menées par la Directrice Générale des Services et présidée par l'adjointe au Maire en charge des relations avec les écoles, qui ont été organisées afin de trouver une organisation la plus efficiente possible en lissant les heures complémentaires mensuelles tout en tenant compte des nouveaux horaires des écoles, de l'organisation du périscolaire et les souhaits des agents.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 juillet 2024 qui a donné un avis favorable

Madame la Maire soumet les membres du conseil municipal de modifier comme suit le tableau des emplois :

1. Modification de l'organisation du temps de travail des 2 ATSEMS de 4,5 jours à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
2. Modification du temps de travail d'un adjoint technique de 25 heures sur 5 jours à 28 heures sur 4 jours avec une annualisation de son temps de travail
3. Suppression du poste d'adjoint d'animation de 13 heures et d'adjoint technique principal de 1ere classe de 17.5 heures
4. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe de 35 heures sur 5 jours
5. Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2e classe de 22 heures à 28 heures sur 5 jours
6. Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal 1ere classe de 35 heures de 5 jours à 4 jours hebdomadaire
7. Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal 2e classe de 25,30 à 25,50 heures sur 4 jours

Vu les effectifs prévisionnels, Madame la Maire précise, toujours dans une démarche efficiente, que la garderie sera déménagée dans les locaux de l'école élémentaire pour la rentrée 2024 exploitant ainsi 2 salles de classe inoccupées.

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame la Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 juillet 2024.



La Maire,

Françoise RIVET.